Conflent Canigó
Communauté de communes
Agriculture

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
pour l'exploitation en maraîchage et arboriculture Bio
de parcelles agricoles communautaires à Finestret

PRÉSENTATION DES TERRES :

La communauté de communes est propriétaire d'un lot de parcelles agricoles situées au lieu-dit « la Garrigue » à Finestret (cf. carte).

Ce lot est à vocation exclusivement agricole ; il est constitué de 6 parcelles dont :

1 petite parcelle cadastrée :

- A 682 d'une surface de 30 a et 30 ca.

et 5 parcelles jouxtantes cadastrées :

- A 692 d'une surface de 54 a et 30 ca,
- A 698 d'une surface de 96 a et 00 ca,
- A 1147 d'une surface de 15 a et 68 ca,
- A 1206 d'une surface de 73 a et 80 ca,
- A 1207 d'une surface de 73 a et 80 ca,

soit une contenance cumulée de 34.388 m² (3,43 ha) dont 31.358 m² (3,13 ha) d'un seul tenant irrigué. Il est situé au lieu-dit « la Garrigue » sur la commune de Finestret, en zone agricole du PLUi valant SCOT de la Communauté de communes Conflent-Canigó.

Les parcelles A692 et A698 sont en nature de verger (cerisiers de 20 ans environ composé d'un mélange d'arbres des variétés Burlat, Primulat et Bigalise. Les parcelles A 1206 et A1207 sont partiellement plantées de jeunes plants (cerisiers, de variété indéterminée). Les parcelles A 1147 et A682 sont en herbe.

Les vergers n'ont jamais été certifiés Bio.

Cette acquisition s'est faite dans le cadre de la politique communautaire d'installation agricole et de lutte contre la spéculation agricole en milieu rural et s'inscrit dans le cadre de la préparation du projet alimentaire territorial (PAT) Conflent-Canigó qui vise à renforcer la consommation locale de produits agricoles locaux et de qualité.

Le lot est raccordé, via son bord Nord-Est au réseau d'irrigation sous pression géré par l'association syndicale autorisée (ASA) du canal de la Lentilla, dont le siège administratif est situé au 1, rue du 19 mars 1962 à Vinçà (66 320). Le service administratif de l'ASA est joignable au 04 68 05 37 79 et asa-canaldelaplaine@orange.fr ; technicien : 06 88 22 91 28.

Le tour d'arrosage instauré par l'ASA est d'une durée de 6 heures suivi d'une coupure de 12 heures tous les jours du 6 avril au 1e novembre (dates 2021, susceptibles de modifications), suivant un calendrier à se fournir directement au secrétariat de l'ASA. Le réseau est fermé le

reste de l'année. La redevance annuelle est de 319 € HT/ha[1]. À noter que la parcelle A682 n'est pas à l'irrigation.

Le terrain n'est pas branché aux réseau électrique et d'eau potable. Si le candidat prévoit le raccordement au réseau électrique et/ou d'eau potable, les éventuels dossiers de demande de subvention ainsi que le financement de l'opération ne seront pas supportés par la communauté de communes. En revanche, cette dernière pourra être amenée à donner son accord en tant que propriétaire.

Pour un dossier d'aide à l'amélioration des conditions d'exploitation raccordement électrique et/ou eau potable, contacter le Conseil départemental au 04 68 85 82 42.

Une ASA de travaux peut bénéficier sous conditions de l'aide à l'électrification du foncier agricole. Contacter Chrystel Costa au 06 85 38 48 45

Le candidat retenu devra demander une autorisation d'exploiter[2] à la DDTM[3] ; la Communauté de communes Conflent Canigó l'y autorisera expressément.

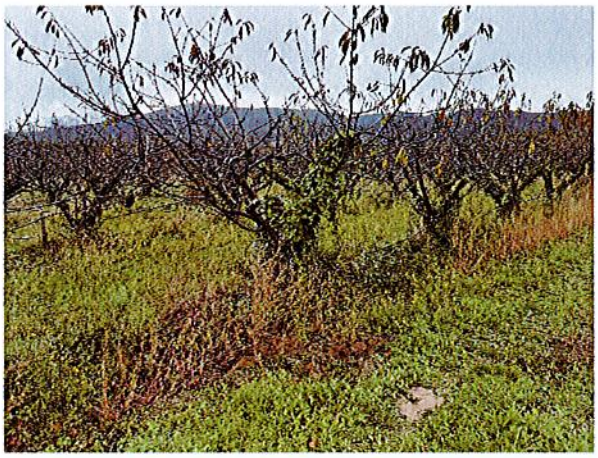

Photos non contractuelles.

OBJET DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) :

La Communauté de communes Conflent Canigó cherche à faire exploiter ce lot par un (ou plusieurs) exploitant·es agricoles en Agriculture Biologique en cours d'installation par recherche de foncier agricole ou en cours de confortation par atteinte de la SMA nécessaire à l'obtention du statut de chef d'exploitation. La communauté de communes ne retiendra pas les projets excluant du maraîchage Bio, sans que cette production soit exclusive de toute autre. Cette exploitation se fera via un bail à ferme dont le loyer annuel sera fixé à 800 €/ha/an[4] soit 2.750 €[5] qui sera signé entre la communauté de communes et le ou les exploitant·e·s.

---

[1] redevance 2021, soumise à décision de l'AG. TVA mixte à 5,5% sur la base de 64% et 20% sur la base de 36%.

[2] conformément aux article L.331-1 s. du code rural et de la pêche maritime

[3] DDTM des PO – SEA / ISD – 2, rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 PERPIGNAN cedex

[4] conformément à l'arrêté préfectoral n°DDTM SEA 2018 243-0001 du 31/08/2018, correspondant aux recommandations de la « feuille jaune » de la FDSEA 66 pour un terrain en 1e catégorie.

5 pour faciliter le démarrage de l'exploitation, des exonérations partielles légales pourront être conclues pendant les première années d'exploitation.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

L'AMI est réservé à des producteurs en Agriculture Biologique (ou certifié avec un signe de qualité équivalent) en phase d'installation ou de confortation. Les exploitants en conversion Bio sont éligibles. Seuls les dossiers de candidats préalablement accompagnés par un organisme d'accompagnement (Chambre d'agriculture, Terres Vivantes[6] ou équivalent) seront pris en compte.

PROCÉDURE :

Mardi 13 avril 2021 à 12h	lancement de l'appel à manifestation d'intérêt	*via internet et le réseau des partenaires*
Mardi 27 avril 2021 de 16h à 18h	accueil sur le terrain.	*informatif, sans rdv préalable.*
Mercredi 12 mai 2021 à 12h	date limite de réception des dossiers de candidature	*papier ou dématérialisé. cf. coordonnées plus bas.*
au plus tard le **28 mai 2021**	entretien des candidats présélectionnés avec les élus de la commission agriculture	
Juin 2021	conseil communautaire	*Délibération sur le choix du candidat et la signature du bail*
Fin juillet 2021	signature du bail	

Un fois le bail signé, le ou les exploitant.es retenus pourront prendre possession des terres.

Bon pour diffusion.

Le Président
M. Jean Louis JALLAT

COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT-CANIGÓ
Pyrénées-Orientales

[6] Chambre d'agriculture : Françoise LÉPICIER au 06 84 50 13 65. Terres Vivantes : Sophie ZUBER au 06 49 99 07 88

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
pour l'exploitation en maraîchage Bio
de parcelles agricoles communautaires à Finestret

Dossier de candidature

Présentation du candidat :

Prénom / nom / raison sociale :

Adresse :

N°SIREN :

: :

: :

Formation et expérience *(ou CV à joindre)* :

N° inscription à la MSA : ☐ ☐ en cours

N° agrément Ecocert ou équivalent / conversion Bio :

Accompagnant : ☐ chambre d'agriculture ☐ Terres Vivantes ☐ autre :

Pour bénéficier d'un accompagnement à l'installation, il faut en 1er lieu remplir un autodiagnostic disponible auprès du Point Accueil Installation (PAI) tenu par les JA66. Demander Céline DAVESA au 04 68 51 27 50)

Présentation du projet :

⚠ *D'une manière générale, le projet retenu sera celui qui répondra le mieux aux objectifs du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Conflent Canigó visant un taux de suffisance alimentaire, en particulier en légumes et fruits.*

Description du projet *(peut être joint sur une feuille à part)* :

(cultures, surface retenue, identification des parcelles, respect du cahier des charges AB, modes d'exploitation, type de bail, mode de préparation du terrain, irrigation, récoltes, emploi de personnel saisonnier, principaux débouchés, gamme de prix, inscription dans le PAT, valorisation de l'entraide mutuelle, possibilité d'exploiter la parcelle à plusieurs, CA objectif, développement durable, respect faune et flore ...)

Objectifs du projet d'installation :

☐ installation d'un maraîcher / arboriculteur en Bio,

☐ consolidation ou confortation d'une exploitation maraîchage / arboriculteur Bio

☐ atteinte de la SMA

Moyens matériels à disposition :

Nombre de personnes sur l'exploitation :

Mode de financement des investissements initiaux :

Date prévisionnelle de début d'exploitation :

Intérêt pour le candidat :

Besoins particuliers :

Type de bail proposé :

Avis de l'organisme d'accompagnement

Fait le à

Signature

Liste des pièces à produire

☐ courrier de candidature daté et signé,

☐ dossier de candidature rempli et signé,

☐ copie de la carte d'identité

☐ extrait d'immatriculation

☐ tout document prouvant de la labellisation agriculture Bio (Ecocert ou équivalent) ou de l'engagement dans une telle démarche

☐ tout document utile à la candidature

☐ preuve de l'accompagnement par un partenaire (achevé ou en cours)

☐ budget prévisionnel

☐ description du projet

☐ relevé d'identité bancaire ou postal

Coordonnées du donneur d'ordre :

M. le Président de la Communauté de communes Conflent-Canigó
s/c de M. le Vice-Président à l'agriculture
Château Pams – Route de Ria
66500 PRADES

Pour toute information :

Bruno FERRARIS, service developpement économique,
economie@conflentcanigo.fr
06 02 12 10 33

Remise des candidatures :

Dossier papier : village d'entreprises INICI,
1, allée Anna Roca Rostain
ZAC de Gibraltar
66 500 PRADES

ou
Dossier numérique : economie@conflentcanigo.fr
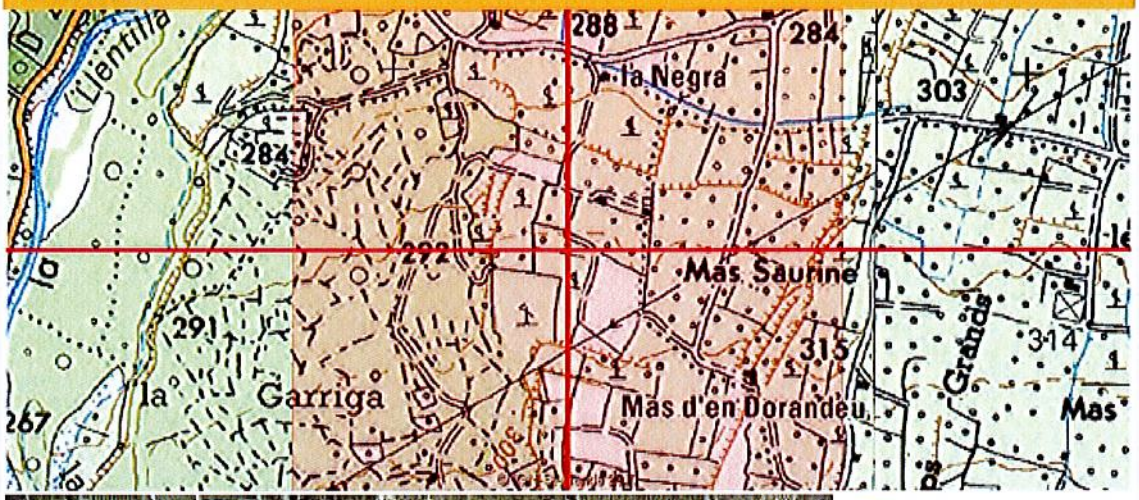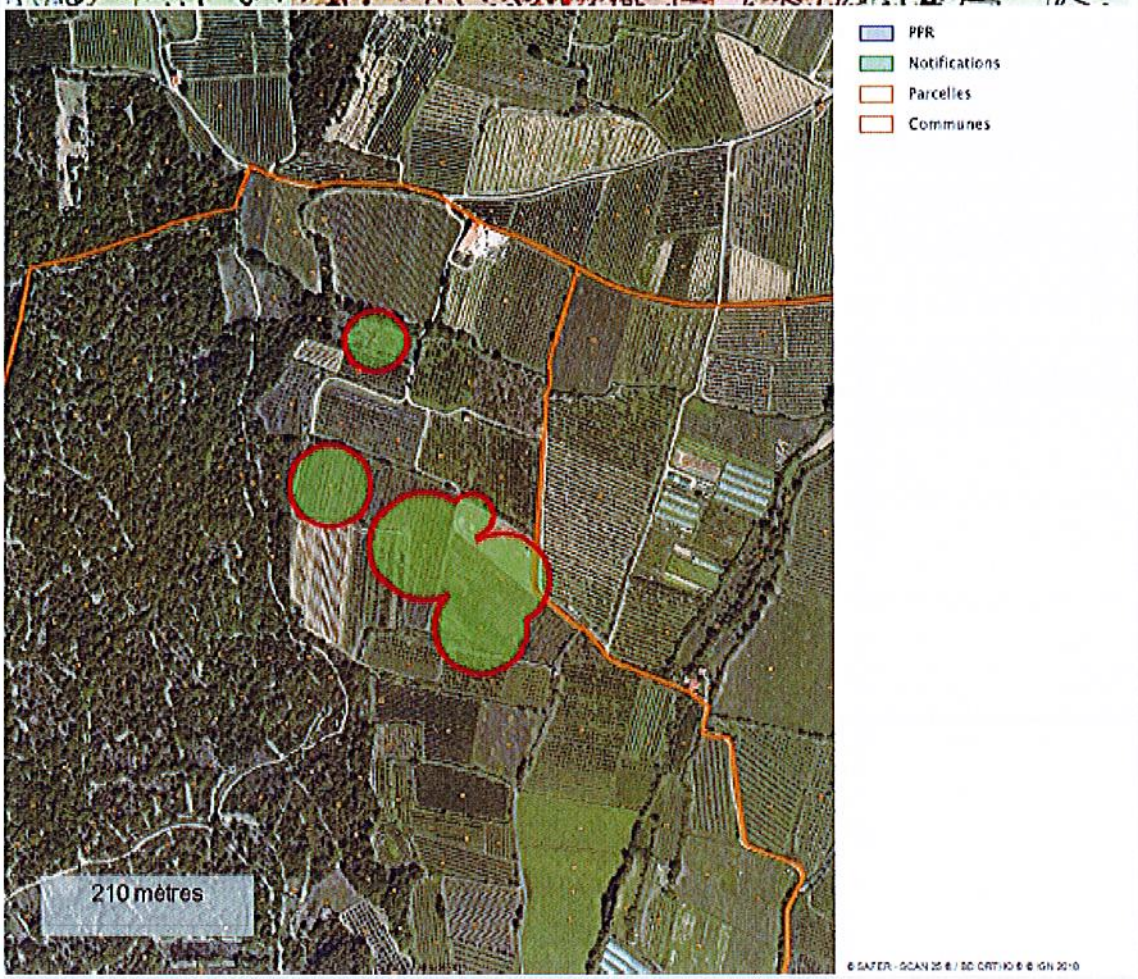
Localisation